

Edito



« Au fil des débats, au gré des annonces, de contradictions et des renoncements, le brouillard s'est épaissi. »

Pour les députés du groupe UDI, profondément décentralisateurs, la réforme territoriale, mère des réformes structurelles, demeure nécessaire, primordiale et même urgente. L'enchevêtrement des instances et des compétences est, hélas, l'une des caractéristiques de notre organisation territoriale. Elle conduit à multiplier les instances de décision, à plomber les coûts et à allonger les délais. Cette complexité est d'autant plus préoccupante qu'elle rend l'action publique illisible pour bon nombre de nos concitoyens. Dans ce contexte, notre pays a besoin d'une nouvelle gouvernance, qui soit plus efficace, plus économe et plus lisible. Nous avons besoin d'une réforme qui nous permette de répondre aux nouveaux défis de la mondialisation, en nous appuyant sur les territoires, et particulièrement sur les régions, qui en sont les moteurs à l'échelle européenne.

N'est-il pas regrettable que la réflexion sur la relation entre régions et départements ait donné lieu à toutes ces hésitations qui finissent par devenir des non-choix. Je crains que l'agrandissement des régions ne justifie a posteriori le maintien en l'état des départements ? En outre, l'ordre dans lequel nous ont été présentés les différents projets de loi, censés, une seule et même réforme, a révélé les limites de la méthode. Nous avons abordé la question des grandes villes et des métropoles avant même de discuter du sort des régions, et notamment de l'architecture d'ensemble. Voilà pourquoi il aurait fallu lier compétences et périmètre, aborder en même temps la question primordiale des compétences et celle ressources.

Nous savons tous qu'il n'existe pas de carte idéale, capable de satisfaire l'ensemble des élus et des populations concernées. Mais nous devons au moins prendre en compte certaines exigences : veiller à ce que les régions restent en mesure d'arbitrer les équilibres entre métropoles, villes moyennes et territoires ruraux, et pour ce faire, rechercher leur dimension optimale.

En l'absence de visibilité suffisante sur les compétences, sur la réforme de l'Etat et sur les ressources financières, pivots d'une réforme territoriale réussie, je formais alors le vœu que l'évolution des débats fasse émerger une réforme réellement ambitieuse qui permette de faire des territoires les moteurs de la croissance de demain.

Mais, au fil des débats, au gré des annonces, de contradictions et des renoncements, le brouillard s'est, me semble-t-il, épaissi. Nous n'avons pas davantage été rassurés sur ce qui devrait nécessairement accompagner la réforme territoriale : la réforme de l'Etat.

Michel Piron, Député de Maine-et-Loire

Questions au Gouvernement

« Au cours de sa dernière intervention télévisée, le Président de la République a dit son souhait de voir les décrocheurs réintégrés dans l'éducation nationale. Les écoles de la deuxième chance constituent un dispositif très puissant, ... Il y a urgence et je vous demande donc, monsieur le ministre, de réunir le réseau afin de trouver une solution au problème financier de ces écoles.

Yves Jégo, Député de Seine-et-Marne, 19 novembre

« ... la crise politique en Ukraine a pris une nouvelle dimension et la situation ne cesse de s'aggraver... C'est donc dans ce contexte complexe et tendu que se pose à la France la question de livrer ou non les Mistral à la Russie, ... la France peut-elle, ou doit-elle, formuler sa réponse « en toute indépendance » comme l'a déclaré le Président de la République ou peut-elle, ou doit-elle, essayer de continuer à promouvoir une réponse européenne ? »

Michel Piron, Député de Maine-et-Loire, 18 novembre

« ... En cette 18e Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, le groupe UDI avait à cœur d'interroger le Gouvernement sur l'accueil des personnes handicapées en France, ... Comment ne pas s'inquiéter de l'inertie de notre pays face à tous ces enfants qui, faute de places disponibles, sont accueillis à l'étranger, loin de leurs familles, loin de leurs proches ? »

Thierry Benoit, Député d'Ille-et-Vilaine, 18 novembre

Projet de loi relatif à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

- ★ Ce projet de loi a été présenté conjointement avec le **projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République**.
- ★ Il redéfinit la délimitation des régions actuelles et en tire les conséquences sur le plan électoral.
- ★ Alors que le projet de loi initial prévoyait le report de l'élection des conseillers départementaux et régionaux à décembre 2015, **le Premier ministre a indiqué le maintien des élections départementales en mars 2015 et la fixation de la date des élections régionales à décembre 2015**. Le projet de loi a donc été modifié en conséquence par le Sénat en seconde lecture.
- ★ A l'occasion de la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, la semaine du 17 novembre, **la carte à 13 régions a été confirmée**.
- ★ **L'Assemblée nationale a rejeté tout assouplissement supplémentaire du "droit d'option", mécanisme prévu pour permettre à un département de changer de région une fois la nouvelle carte en vigueur en 2016**. Cette possibilité de rattachement volontaire de départements contigus à une autre région sera possible pendant une période limitée de 2016 à 2019. L'accord de chacun des deux conseils régionaux concernés, ainsi que du département, devra être donné à une majorité des trois cinquièmes.

Vu du groupe UDI

- ★ Cette réforme nécessaire n'aurait été utile qu'à plusieurs conditions.
- ★ Elle devait :
 - être générale et concernée l'Etat tout autant que les collectivités territoriales;
 - permettre une meilleure efficacité de l'action publique à moindre coût;
 - mettre fin à l'enchevêtrement des structures existantes en les simplifiant afin d'être lisibles pour nos concitoyens ;
 - tenir compte des spécificités territoriales en permettant des réponses diversifiées et accepter enfin une logique décentralisatrice respectueuse de la subsidiarité entre Etat, Régions et autres collectivités.
- ★ En première lecture, les députés UDI ont fait de nombreuses propositions qui n'ont hélas pas été entendues, le rapporteur ayant exigé le retrait des amendements, sans permettre de véritable débat de fond. **Cette attitude va à l'encontre des engagements du Gouvernement qui laissaient entendre que les parlementaires pourraient amender ce projet de loi.**
- ★ Nous avons espéré **que le débat aurait réellement lieu dans l'hémicycle et qu'il serait l'occasion de poser les bases** d'une réforme territoriale ambitieuse, allant au-delà du **redécoupage, des modes de scrutin et du calendrier**
- ★ Sur le fond, **commencer par légiférer de la carte des régions et du calendrier électoral s'apparente à aborder le contenu avant le contenant en reportant à plus tard la question primordiale des compétences.**
- ★ En outre, **les projets de loi présentés par le Gouvernement n'offrent toujours aucune visibilité sur la réforme de l'Etat et sur les ressources financières, deux pivots essentiels à une réforme territoriale réussie.**
- ★ A l'issue de la seconde lecture, **il apparaît difficile de soutenir une réforme qui ne semble ni ambitieuse ni en mesure de lutter contre l'érosion de la démocratie locale, de freiner les dépenses publiques inutiles et de faire des territoires les moteurs de la croissance de demain.**

Dans la presse

Rejet en commission à l'Assemblée d'un texte UDI en faveur de la recherche sur les cancers pédiatriques – AFP – 12 novembre 2014

PARIS, 19 novembre 2014 (AFP) - Les députés ont rejeté mercredi en commission une proposition de loi UDI visant à faire financer des recherches sur les cancers de l'enfant par l'industrie pharmaceutique.

Cette proposition de loi défendue par Jean-Christophe Lagarde, président du parti centriste, sera examinée dans l'hémicycle le 27 novembre dans le cadre d'une "niche" de son groupe.

La présidente de la commission des Affaires sociales, Catherine Lemorton (PS), a insisté sur l'intérêt de la majorité pour le sujet "brûlant" des cancers pédiatriques. Elle a appelé à voir avec la ministre de la Santé, Marisol Touraine, les solutions à apporter pour favoriser la recherche mais pas au travers de cette proposition de loi, qui avait été déposée en juin 2013.

Le groupe socialiste ne la juge pas "opportune" alors que le président de la République a présenté en février dernier le plan cancer 2014-2019, dans lequel "les problématiques spécifiques liées aux cancers pédiatriques sont bien prises en compte".

De plus, aux yeux de Michèle Delaunay, cancérologue de profession et porte-parole des députés PS sur ce texte, "cette proposition de loi oppose recherche en oncologie pédiatrique et en oncologie en général".

M. Lagarde suggère une taxe de 0,15% sur le chiffre d'affaires des industries pharmaceutiques, qu'il est prêt à ramener à 0,05% pour tenir compte des efforts du troisième plan Cancer, ce qui générerait environ 10 millions d'euros au profit de la recherche sur ces cancers.

L'association Eva pour la Vie, à l'origine en février dernier d'une pétition signée par près de 180.000 personnes et par une cinquantaine d'associations de patients pour réclamer le développement de recherches spécifiques sur les cancers de l'enfant, a déploré sur twitter la position des socialistes "contre une proposition de loi qui peut sauver des vies".

Commission d'enquête sur les 35 h : Thierry Benoit auditionne, jeudi 20 novembre, Emmanuel Macron

Présidée par le député Thierry Benoit, la commission d'enquête sur l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail auditionnera demain à 8h30 le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Peu de temps avant sa nomination au Gouvernement, Emmanuel Macron s'était dit favorable à certaines dérogations à la loi sur la durée du travail hebdomadaire. Une fois nommé, le ministre a néanmoins affirmé « *n'avoir jamais parlé de remise en cause des 35 heures* ». Pour rappel, le Premier Ministre lui-même avait déclaré, lors de la campagne des primaires socialistes pour l'élection présidentielle de 2012, que la gauche devait « *déverrouiller les 35 heures* » si elle revenait aux responsabilités.

Pour le député d'Ille-et-Vilaine Thierry Benoit, « *le Gouvernement doit cesser de tenir des discours ambigus et contradictoires et proposer une vision claire et cohérente sur un sujet aussi important* ».

« *La commission d'enquête sur les 35 heures a précisément pour objectif de procéder à une évaluation de la loi de 1998, en tentant d'éviter un débat stérile entre défenseurs ou détracteurs des 35 heures* ».

Questions au Gouvernement

« L'ordonnance du 20 juin 2013 prévoit qu'à l'instar de leurs collègues de métropole, les policiers municipaux de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie puissent désormais être autorisés à porter une arme de défense de catégorie C, c'est-à-dire de type *flash-ball*. Si cette ordonnance a été rendue applicable à la Polynésie française ... il n'en est pas de même pour la Nouvelle-Calédonie ... Je tiens à dire ici toute l'incompréhension des Calédoniens face à cette différence de traitement. »

Sonia Lagarde, Députée de Nouvelle-Calédonie, 12 novembre

« Depuis deux ans et demi, les décisions du Gouvernement affectent ...les entreprises qui dépendent directement de la consommation intérieure en paient la note ainsi que leurs salariés. ...Les meubles Fly du groupe Rapp « Mobilier Européen » en sont une parfaite illustration, puisque ce groupe familial de 3 800 salariés vient d'être placé en redressement judiciaire. »

Francis Hillmeyer, Député du Haut-Rhin, 5 novembre

« ... Le Président de la République doit se rendre en Nouvelle-Calédonie. La situation économique et sociale dans notre pays est aujourd'hui difficile .. C'est pourquoi, M. le Premier ministre, il est indispensable qu'à l'occasion de la venue du Président de la République, soit réaffirmé le soutien de l'État sur deux dossiers majeurs qui conditionnent l'enclenchement d'une nouvelle dynamique économique pour notre pays.»

Philippe Gomes, Député de Nouvelle-Calédonie, 5 novembre

« ... Quand, autour du barrage de Sivens ou de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, des minorités imposent leur refus à des majorités élues ; quand, instrumentalisant la mort d'un jeune pris dans leur réseau de violence, des militants interrompent et bloquent des projets élaborés, décidés et votés par de larges majorités d'élus ...où est l'État de droit ?»

Michel Piron, Député de Maine-et-Loire, 4 novembre

Dans la presse

Vigier (UDI) prend "le pari" que la loi Taubira ne sera pas abrogée

PARIS, 18 novembre 2014 (AFP) - Le chef de file des députés UDI, Philippe Vigier, a pris "le pari" mardi que la loi Taubira sur le mariage homosexuel ne serait pas abrogée. "Je n'ai pas voté cette loi, mais elle est là, elle s'appliquera et je prends le pari qu'elle ne sera pas, évidemment, abrogée", a-t-il dit lors d'un point de presse.

"A l'UDI, nous avons dit les choses de façon extrêmement claire et déterminée à l'époque. Certains ont voté pour, certains se sont abstenus, certains ont voté contre, ils étaient majoritaires. Mais il est un sujet sur lequel il y a unanimité absolue entre nous: la GPA (Gestation pour autrui) et la PMA (procréation médicalement assistée), non, non, et non!", a-t-il tenu à préciser. Nicolas Sarkozy, invité samedi à un débat par Sens Commun, une association née au sein de l'UMP dans le sillage de la Manif pour tous, a employé pour la première fois le terme d'"abrogation", après avoir été chahuté par l'assistance pour avoir, dans un premier temps, défendu l'idée d'une "réécriture" de la loi.

Dans une lettre, l'UDI appelle Hollande à ne «plus perdre une minute» - Le Scan - 6 novembre 2014

LE SCAN POLITIQUE – Dans un courrier au chef de l'État, les présidents des groupes centristes à l'Assemblée et au Sénat énumèrent les «décisions immédiates» qui doivent selon eux être prises.

Pour Philippe Vigier et François Zocchetto, il y a urgence. Dans une lettre adressée à François Hollande pour sa mi-mandat, les présidents des groupes UDI à l'Assemblée et au Sénat dressent un bilan sans concession des deux ans et demi de présidence socialiste. **«Vos erreurs et vos échecs ont enlisé la France dans la crise»**, écrivent-ils dans ce courrier que *Le Scan* a pu consulter. «Vous avez fragilisé la parole présidentielle, miné la cohésion sociale, alimenté la contestation de votre légitimité et brisé la confiance des Françaises et des Français, dont l'adhésion à l'effort de sortie de crise est pourtant le plus puissant des moteurs». Ils appellent le chef de l'État à **«ne plus perdre une minute»** pour redresser la barre, lui recommandant notamment une série de mesures d'urgence pour lutter contre le fléau du chômage: «baisser massivement les charges pesant sur le pouvoir d'achat et sur le coût du travail, relancer les secteurs du bâtiment et des travaux publics et celui des services à la personne et lancer un grand plan en faveur de l'apprentissage afin de doubler le nombre d'apprentis en France, et faire ainsi passer un message fort à la jeunesse, trop souvent dans le doute».

«Le rassemblement le plus large possible» Philippe Vigier et François Zocchetto exigent également que soient menées à bien un certain nombre de réformes, comme celles des collectivités territoriales, de la protection sociale ou de la formation professionnelle tout au long de la vie. «Pour y parvenir, nous vous demandons de mettre en place une méthode et un calendrier clairs, de vous appuyer sur l'écoute, le compromis, le rassemblement le plus large possible», recommandent les deux parlementaires centristes, qui souhaitent également l'introduction d'une dose de proportionnelle. **«Vous devrez ainsi dépasser les desseins électoraux et les considérations partisans et corporatistes, pour engager les transformations profondes et en faire des mutations irréversibles»**, concluent-ils dans leur lettre. Un appel proche de celui lancé par François Bayrou, ce jeudi, à Pau: «Dès l'instant que le soutien se réduit à une minorité, il est impossible de conduire une action efficace de long terme (...) Désormais, et pour une longue période, aucune force politique ne pourra gouverner seule», a estimé le patron du MoDem.

En bref

Journée d'initiative
parlementaire du groupe UDI,
jeudi 27 novembre

A l'occasion de sa troisième
journée d'initiative
parlementaire, le groupe UDI
a inscrit à l'ordre du jour de
l'Assemblée nationale trois
propositions de loi :

- ★ Une proposition de loi **modifiant le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles.**
- ★ Une proposition de loi **visant à accélérer, simplifier, et réduire le coût du passage de l'examen du permis de conduire .**
- ★ Une proposition de loi **relative au financement de la recherche oncologique pédiatrique par l'industrie pharmaceutique.**

Ces trois propositions de loi
seront examinées en séance
publique le jeudi 27
novembre.

A suivre

Semaine du 24 novembre
Nouvelle lecture du projet de loi
de financement de la sécurité
sociale